

revestir lesdits bastions et flancs d'une muraille de six pieds en fond et trois pieds en cime. » — Après s'être transporté le lendemain sur la rive droite de Saône, hors des murailles de la ville entre la porte de Saint-Georges et celle de Saint-Just, les jurés ont remarqué un grand bastion de fascines et terre servant de clôture à une grande partie de ladite ville, en cet endroit, » lequel est tout abattu et rogné, étant la terre tombée qui a rempli une grande partie des fossés, de sorte que, pour retenir le reste dudit bastion, il est nécessaire le revêtir de murailles, autrement ladite ville ne se pourra clore, et tout le reste du bastion sera par terre, ainsi que lesdits voyers, ingénieurs et jurés ont attesté. »

D'autres brèches furent constatées sur tout le développement de l'enceinte de Charles V, mais les murs de la seconde enceinte en avant de Pierre-Scise, furent trouvés en bon état, car ils venaient d'être achevés.

Le procès-verbal se termine en constatant que le Rhône quitte Lyon pour se diriger sur la Guillotière, et que le pont du Rhône demande de grandes réparations.

Ce procès-verbal ne resta pas sans effet, toutes les réparations demandées furent faites, et cet immense développement de fortifications depuis Ainay jusques aux portes St-Clair furent commencées et poursuivies avec une persévérance admirable. Dans un état estimatif de 1626, il est dit que les réparations « seront à continuer depuis la fin des fortifications nouvellement construites proche le corps de garde de Sainte-Hélène sur les bords du Rhône tirant du côté de la venue de l'eau jusqu'au boulevard Saint-Clair. » La dépense s'élevait à 20,000 francs, qui en représentent bien 200,000 d'aujourd'hui. L'intérieur de tous ces remparts fut planté depuis Ainay jusqu'au pont du Rhône. On commença le quai Saint-Clair, car nous voyons dans un mémoire de 1627 « des réparations à faire hors de la muraille et courtines de cette ville de Lyon, le long de la rivière du Rhône, afin que les charretiers qui mènent des terres et marrins puissent librement passer le long desdites courtines et y décharger les terres et marrins pour la continuation du quai qui a déjà été commencé pour la commodité et décoration publique. » Ainsi les beaux hôtels du quai Saint-Clair qu'on